

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU BUDGET CORRIGÉ

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges tiendra une séance extraordinaire le **3 février 2025 à 19h30** dans l'ancien Hôtel de Ville, situé au 33, rue de l'Église, pour l'adoption du budget corrigé pour l'exercice financier 2025.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget corrigé.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 17 janvier 2025.

Avis numéro : 2025-01

Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 17 janvier 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 janvier 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe